

## Tolérances acceptables attendues du support pour la mise en oeuvre des ouvrages

Pour les surfaces horizontales (de type dalle), les tolérances suivantes doivent être respectées :

- A. planéité horizontale du support :
- sous régle de 200 mm, inférieure ou égale à 2 mm ;
  - sous règle de 2 m, inférieure ou égale à 7 mm.
- B. planéité générale de  $\pm 1\%$  avec pour maximum 30 mm ;
- C. dimension de la dalle (longueur, largeur) comprise entre  $\pm 10$  mm ;
- D. équerrage compris entre  $\pm 10$  mm sur une distance de 10 m ;
- E. régularité du bord périphérique de la dalle (arase) comprise entre  $\pm 5$  mm sur une distance de 10 m et  $\pm 2$  mm sous régle de 20 cm ;
- F. tolérance sous semelle d'assise du futur mur bois (rectitude en plan) comprise entre  $\pm 5$  mm sous la règle de 2 m

Pour les surfaces verticales (de type mur) les tolérances suivantes doivent être respectées :

- A. planéité verticale
- sous régle de 200 mm, inférieure ou égale à 2 mm ;
  - sous règle de 2 m, inférieure ou égale à 5 mm.
- B. dimension (hauteur, longueur, épaisseur) comprise entre  $\pm 10$  mm
- C. équerrage compris entre  $\pm 10$  mm par étage.

Dans le cas de plancher bois posé contre un mur, la rectitude en plan du mur doit être comprise entre  $\pm 5$  mm sous la règle de 2 m. L'écart de l'alignement des nez de dalle doit être inférieur ou égal à 7 mm pour une longueur de 3 m. La régularité de la hauteur des supports servant d'assise au plancher bois supporté doit être comprise entre 5 mm et 0 mm ou respecter la planéité horizontale de la dalle décrite au présent chapitre.

## NOTA CHARPENTE BOIS

### CLASSE DE RESISTANCE

LC	GL24h	Lamellé Collé	h<12,5%
BM	C24	Bois Massif	h<20%
CC	C24	Contre Collé	h<20%

### TRAITEMENT

Ouvrages intérieurs et protégés	Classe 2
Ouvrages extérieurs exposés verticaux	Classe 3
Ouvrages extérieurs exposés horizontaux	Classe 4
Ouvrages dont l'humidité est >20%	Classe 5

### PROTECTION ET MISE EN OEUVRE DES BOIS

- Termites: suivant arrêté préfectoral, mettre en place toutes protections et traitements nécessaires contre les termites. Ces protections et traitements seront réalisés par un produit marqué CTB -P+ et sous avis technique du CSTB. La mise en oeuvre sera conformément à leur cahier des charges.

Suivant le CCTP, les protections pourront être au présent lot ou au lot gros oeuvre suivant leur position.

- Mettre en place une coupure de capillarité à l'interface bois et béton.

- La fabrication du lamellé collé et contre collé fera l'objet d'un autocontrôle permanent sous l'autorité d'un organisme habilité, les bois seront rabotés 4 faces et arêtes abattus

- Lors de l'utilisation de bois massifs, l'hygrométrie sera mesurée et consignée.

- Les bois destinés à rester apparent seront rabotés 4 faces et arrêtes abattus, la couche d'impression et lasure de finition seront conformes aux indications du CCTP.

- les bois massifs aboutés (BMA) sont uniquement acceptés en ossature bois.

- Pare vapeur intérieur suivant le type de locaux.

- Les bois de classe de traitement 1 ne seront pas exposés aux intempéries durant la phase chantier

- L'exécution de tous les travaux de charpente, ainsi que le montage et la pose devront, sauf spécifications particulières être réalisés dans les conditions précisées au DTU 31.1 et DTU 31.3, selon le cas.

### QUINCAILLERIE ET SERRURERIE

Ferrures acier S235 Galvanisées  
Boulonnerie Galvanisée  
Vis et pointes exposées Inox  
Cheville ancrage mécanique ou chimique seront titulaire d'un agrément technique européen

### FERRURES

Les ferrures seront en acier de qualité S235 protégées par galvanisation à chaud en extérieur et en peinture anticorrosion en intérieur

A déterminer suivant projet et fournisseur en fonction de la position, de l'exposition et du degré de stabilité au feu.

## NOTA GENERAL

### PROTECTION INCENDIE

Suivant dispositions préconisées par le rapport d'étude incendie.

Bâtiment Rdc en ERP 4e catégorie type R et N

Plancher bas du dernier niveau accessible inférieur à 8m

### SURCHARGES D'EXPLOITATION

Suivant NF-EN.1991.1.1/NA

- Toitures non accessibles 0.8 kN/m<sup>2</sup>

### CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Surcharges climatiques

- Neige : Région B2 - NF-EN.1991.1.3/NA

- Altitude : <200m

- Vent : Région 3 - NF-EN.1991.1.4/NA

- Rugosité du terrain : IIIa

- Sismicité zone 2 (faible) - NF-EN.1998.1/NA

- Catégorie d'importance du bâtiment : III

- Arrêté préfectoral protection termites

### CONDITIONS D'EXECUTION

L'implantation et la volumétrie du bâtiment sera conforme au plan de l'architecte.

En aucun cas les côtes seront mesurées sur les plans.

Le niveau +0.00 correspond au sol fini de la dalle du plancher HT R-1 du plan architecte: +91.40m ngf.

Les réservations seront validées avec les plans réseaux et les différents intervenants.

Toute modification ou adaptation à ce plan doit faire l'objet d'un accord écrit de CALDER ingénierie.

Toutes les sujétions d'exécution des ouvrages de ce plan doivent être conformes aux normes en vigueur ( DTU, CCTP, règles de l'art...) et avis techniques des produits mis en oeuvre.

Ces plans concernent le lot bois. Les représentations d'ouvrages concernant un autre lot sont données à titre indicatif et doivent être validées par les lots en question. la protection physique ou physico-chimique contre les termites sera réalisée par un produit marqué CTB-P+ et sous avis technique du CSTB. il sera mis en oeuvre au droit des points singuliers, conformément à son cahier des charges, dans les zones ou les ouvrages n'assurent pas de protection ou ne permettent pas de contrôle. Le maître d'oeuvre et l'entreprise vérifieront l'implantation, la volumétrie et la géométrie du bâtiment avant toute exécution. Cette vérification devra impérativement faire l'objet d'un VISA de la part du maître d'oeuvre et de l'entreprise. L'exécution ne pourra débuter qu'après réception des VISA et prise en compte des éventuelles remarques.

## MAITRISE D'OUVRAGE

MAIRIE DE GARONS  
Mairie de Garons, Grande Rue,  
BP 22, 30 128 GARONS

## OPERATION

# CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

## ZAC Carrière des Amoureux - 30 128 GARONS

### DOCUMENT REALISE PAR



Calder Ingénierie  
534, rue Marius Petipa  
34 080 Montpellier

Tel : 04 67 40 03 69  
bet@calder-ingenierie.com  
www.calder-ingenierie.com

### ENTREPRISES EXECUTANTES LOT 03 :

ENVIRONNEMENT BOIS  
STRUCTURE BOIS COUVERTURE

### ARCHITECTE MANDATAIRE:

COMBAS ARCHITECTES  
18, Boulevard Gambetta  
30 000 Nîmes  
Tél: 04 11 83 26 41  
Email: contact@combas.archi

### ARCHITECTE ASSOCIE:

LUC BREGUIBOUL  
15, Av Jean Jaurès  
30 000 Nîmes  
Tél: 04 66 64 32 12  
Email: breguiboul.luc@wanadoo.fr

### BUREAU DE CONTROLE:

APAVE  
Zone Euro 2000 - 7, r de la grande Terre  
30 132 Caissargues  
Tél: 04 66 68 90 98  
Email: nimes@apave.com

E		
D		
C		
B	mise à jour coupes	06/07/2023
A	mise à jour coupes	24/05/2023
Ø	DOCUMENT ORIGINE	07/04/2023
INDICE	MODIFICATION	DATE

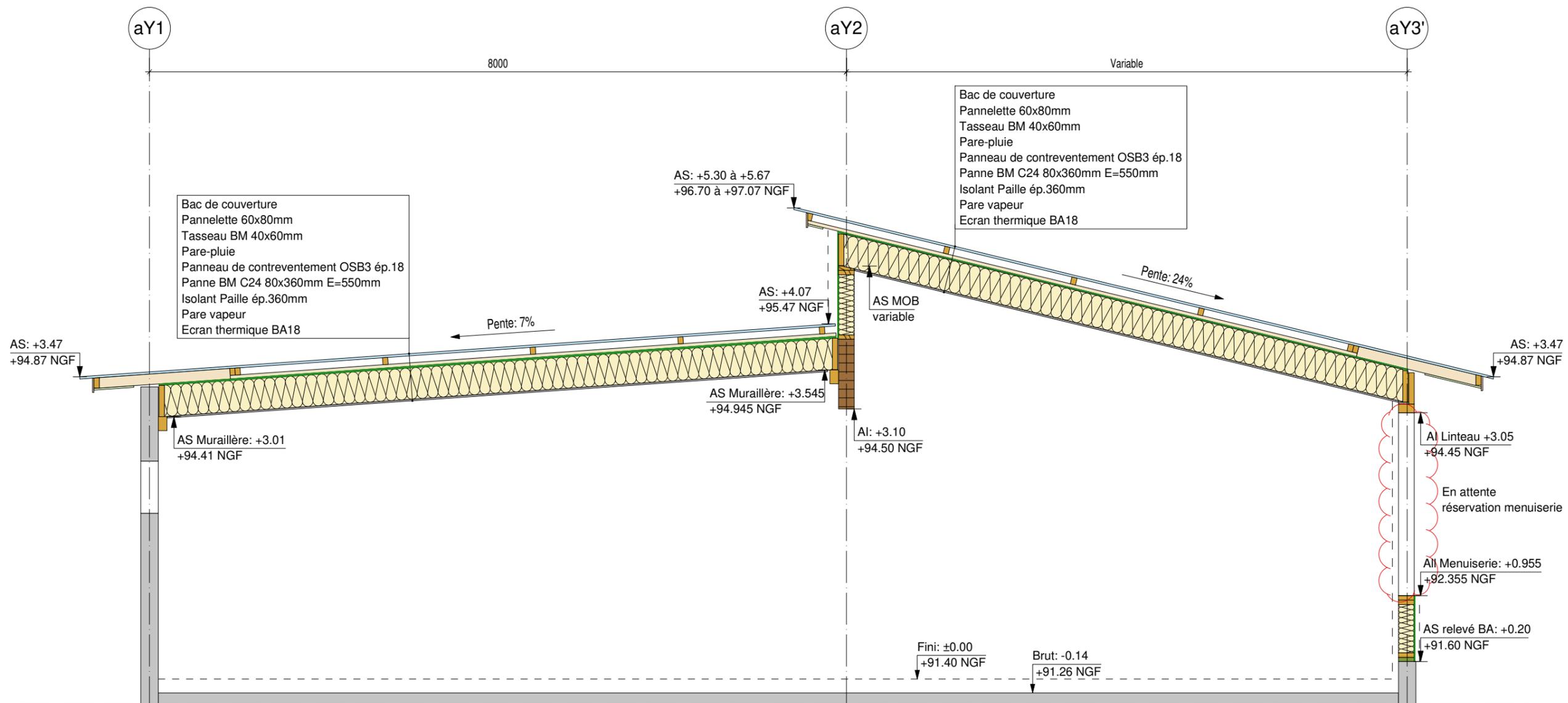
# COUPES

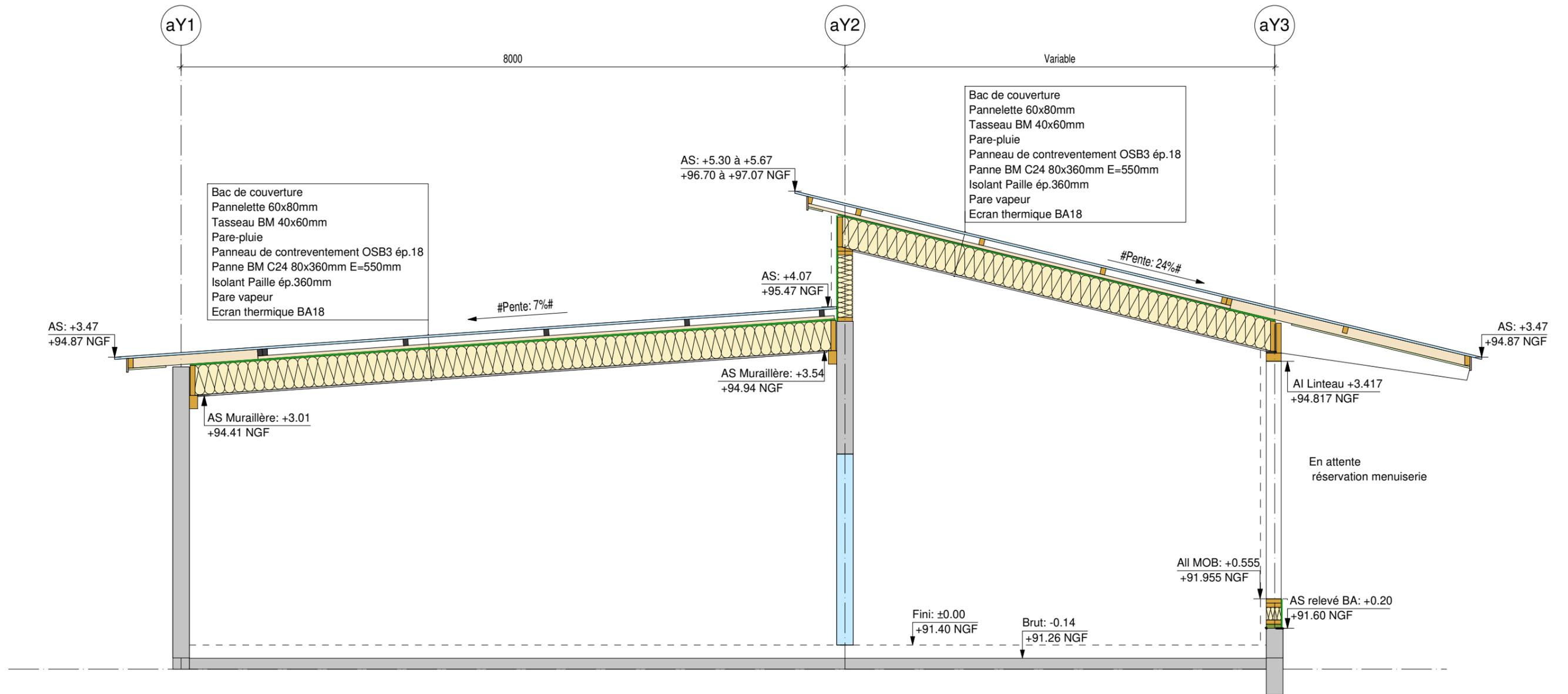
DESSIN

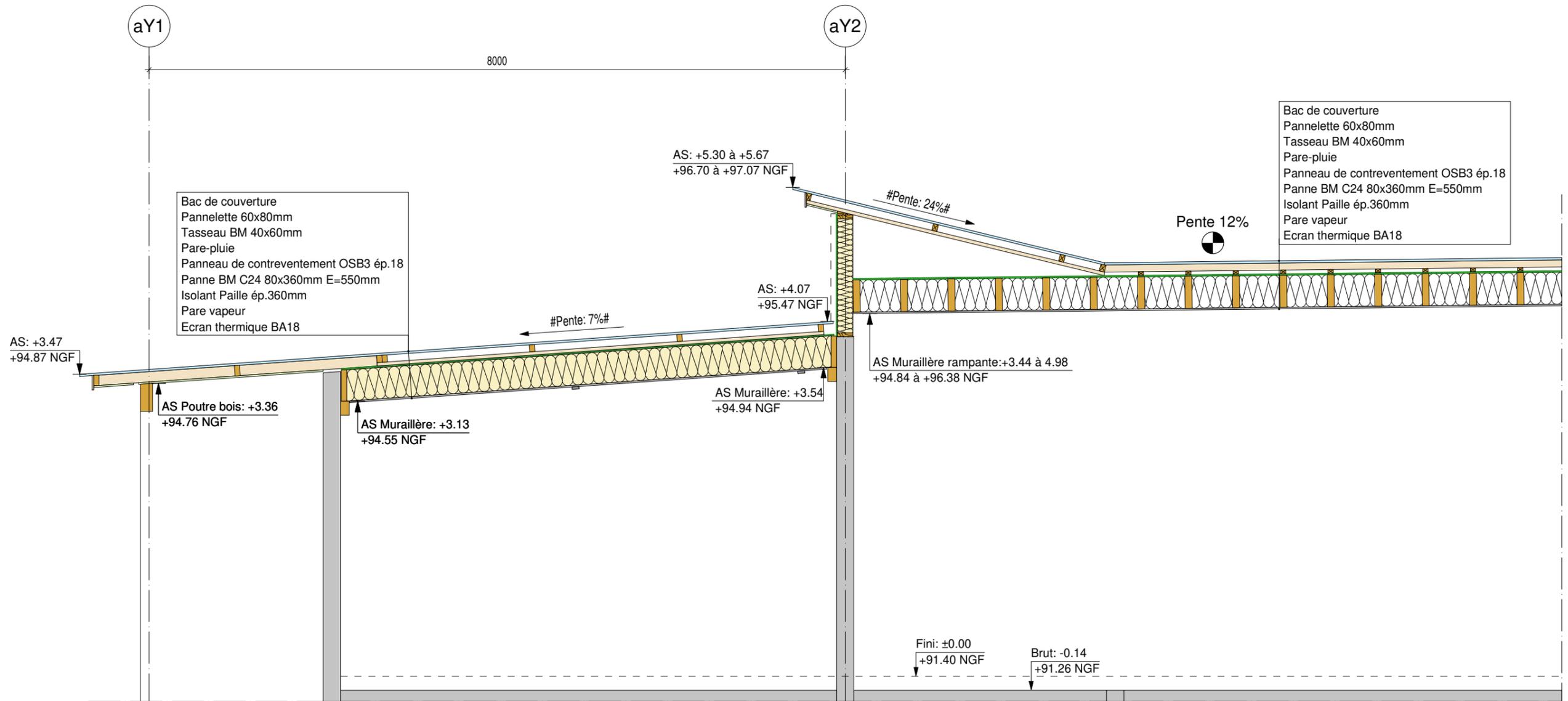
ECHELLE	DATE	JUILLET 2023	AFFAIRE	23 018 - GS GARONS
AUTEUR	N.O	CONTROLE	B.D	FICHER

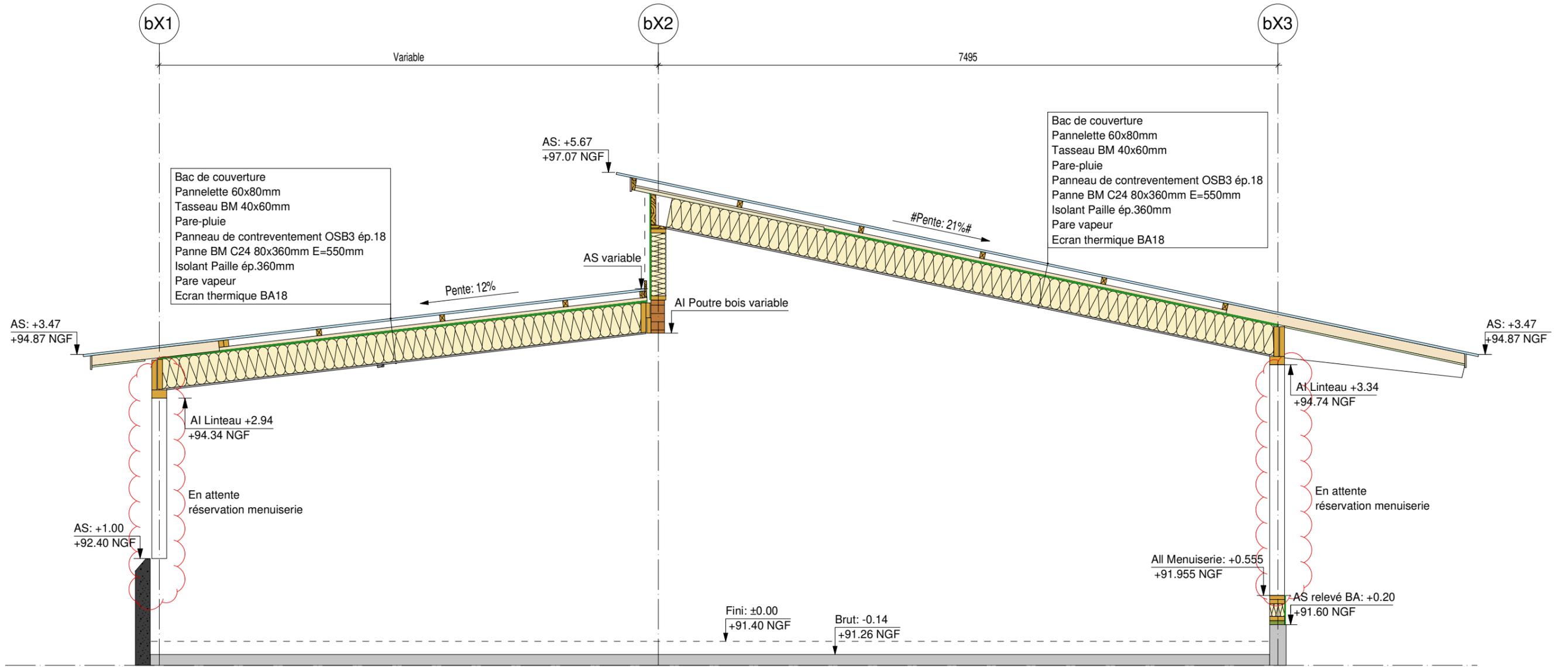
23-018	EXE	NUMERO DU PLAN		
DOSSIER	PHASE	STRUCTURE MAT.	NUMERO	INDICE
			OB . 01.4.0.B	

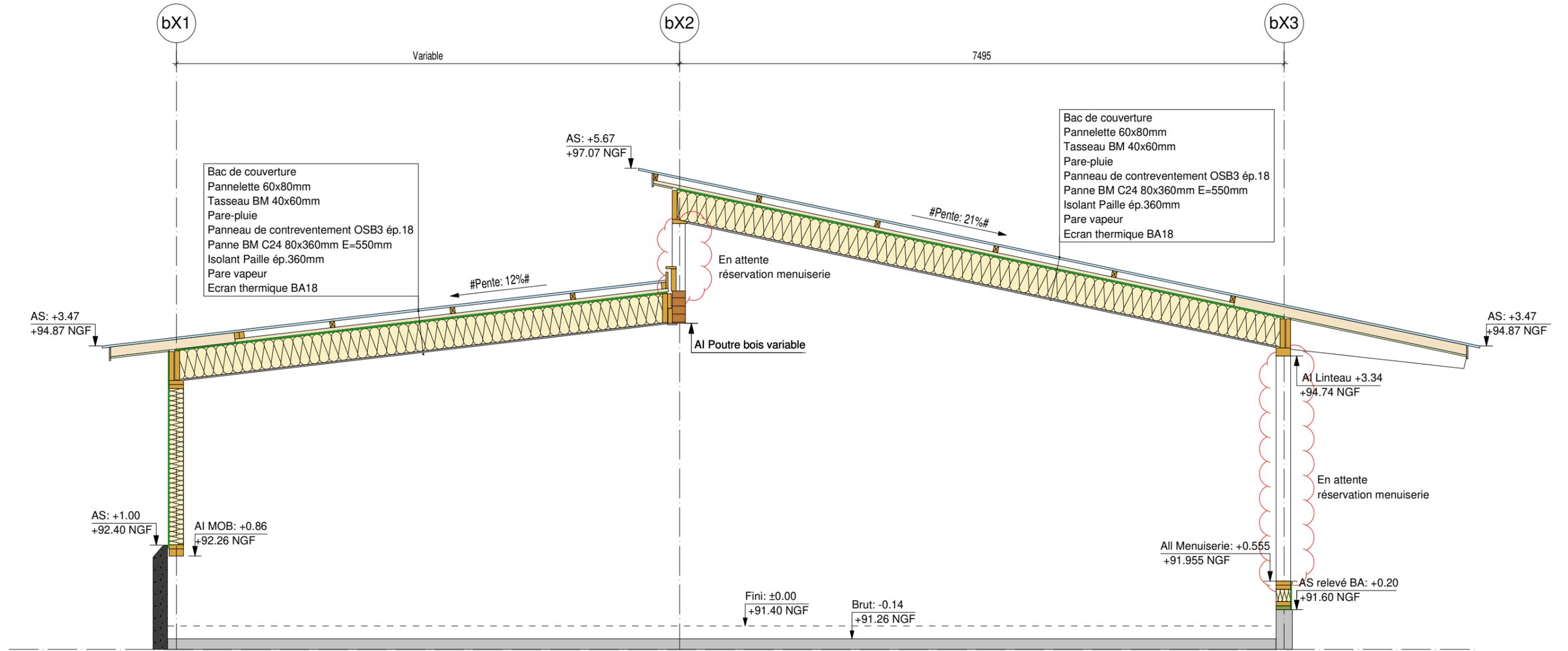
document réalisé par CALDER sarl - document non reproductible sans l'accord de CALDER sarl

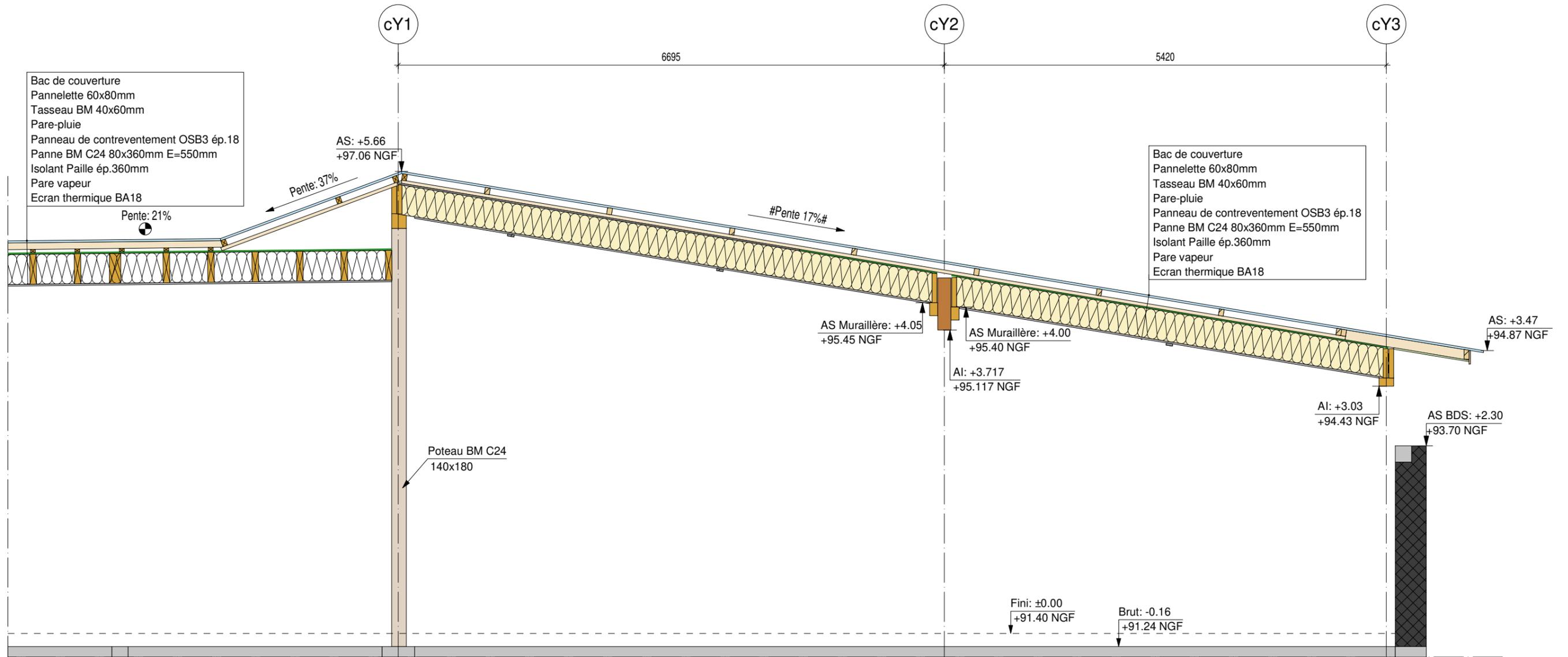


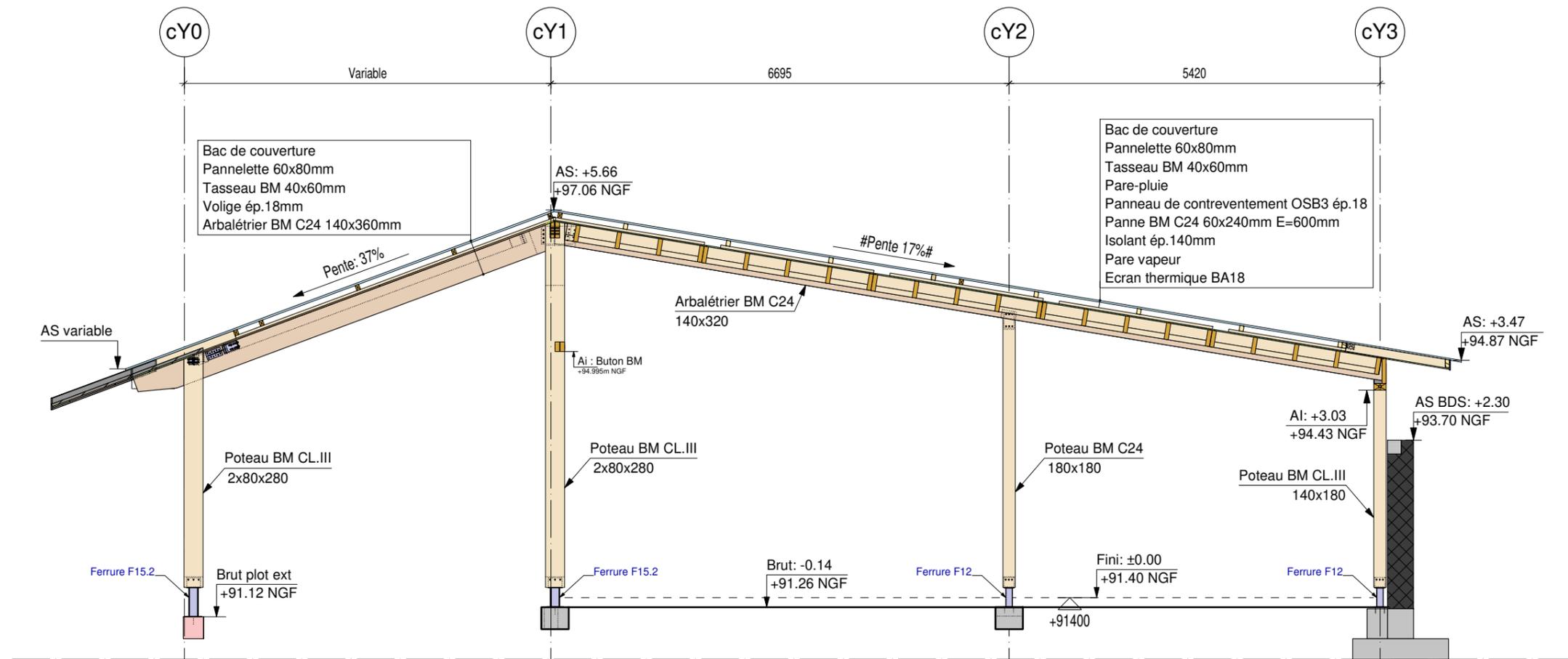


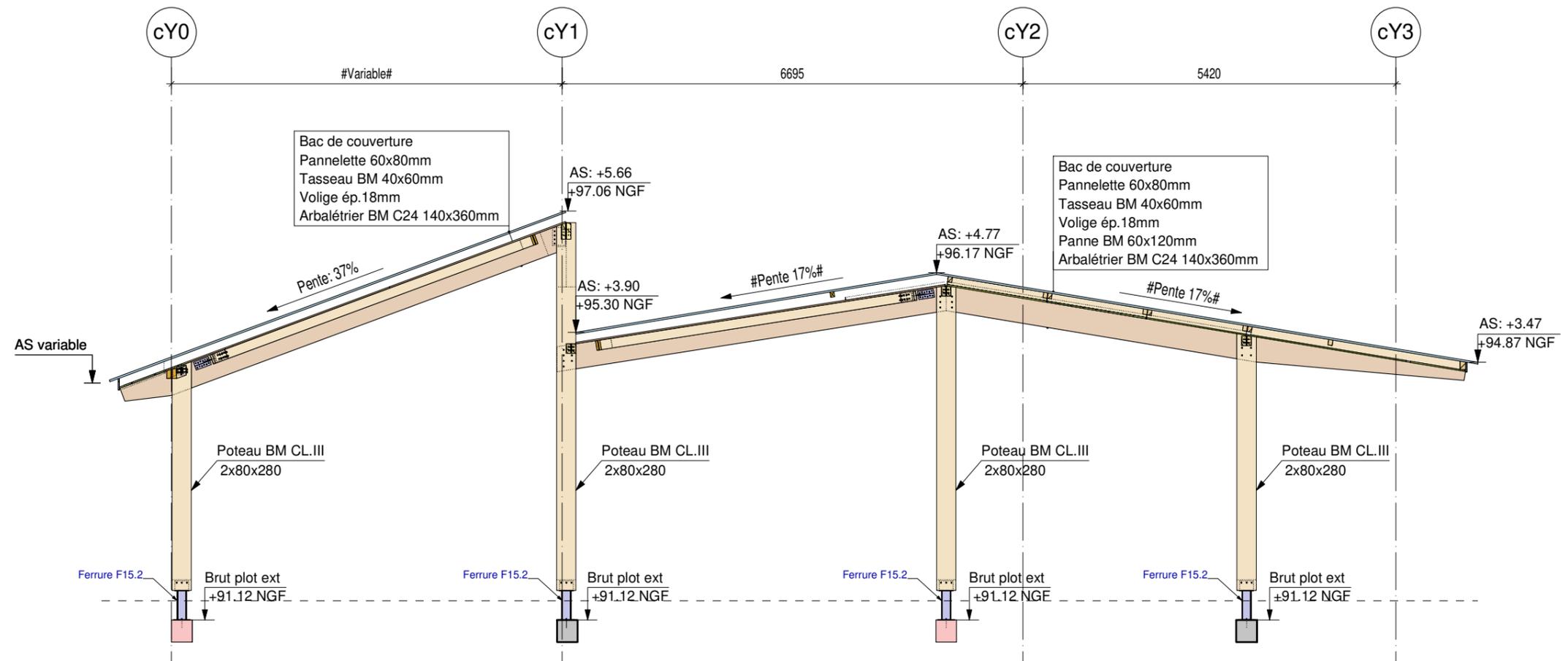


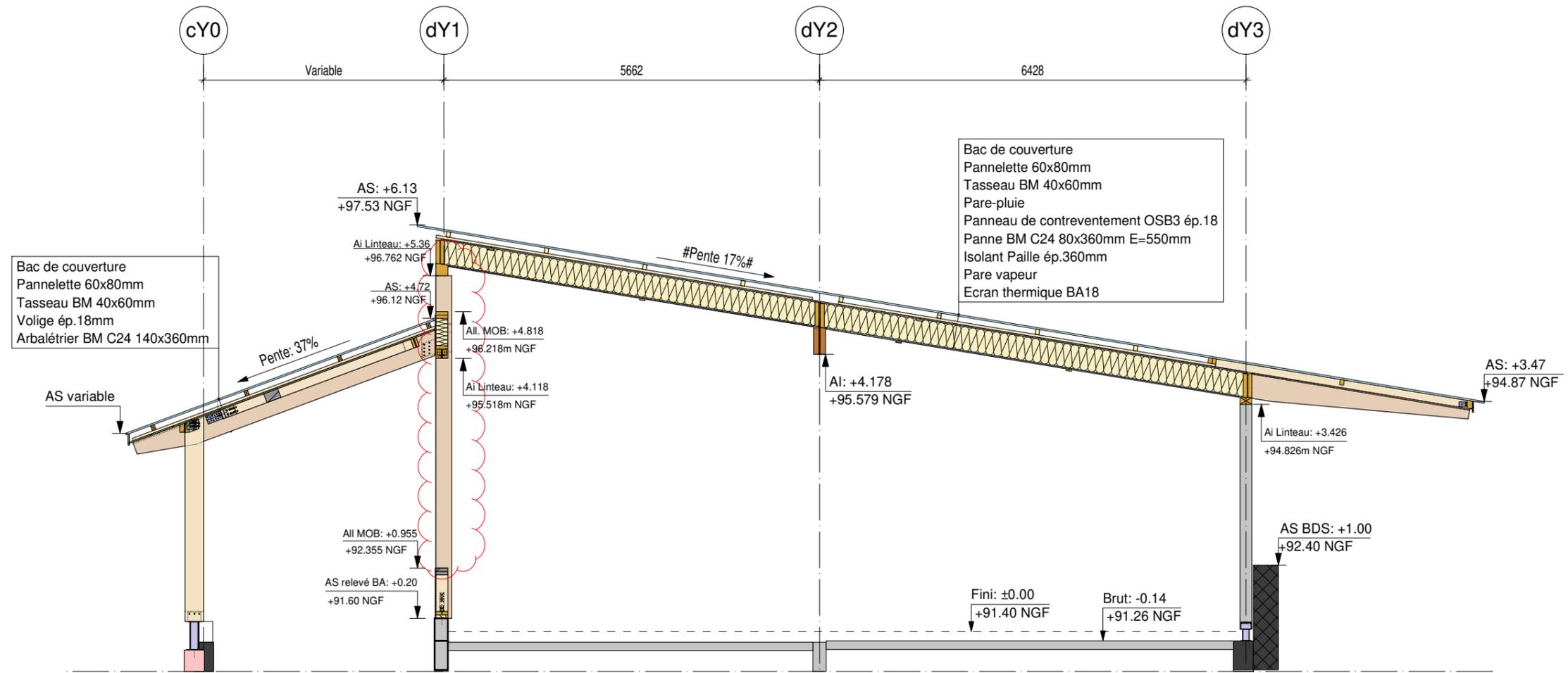


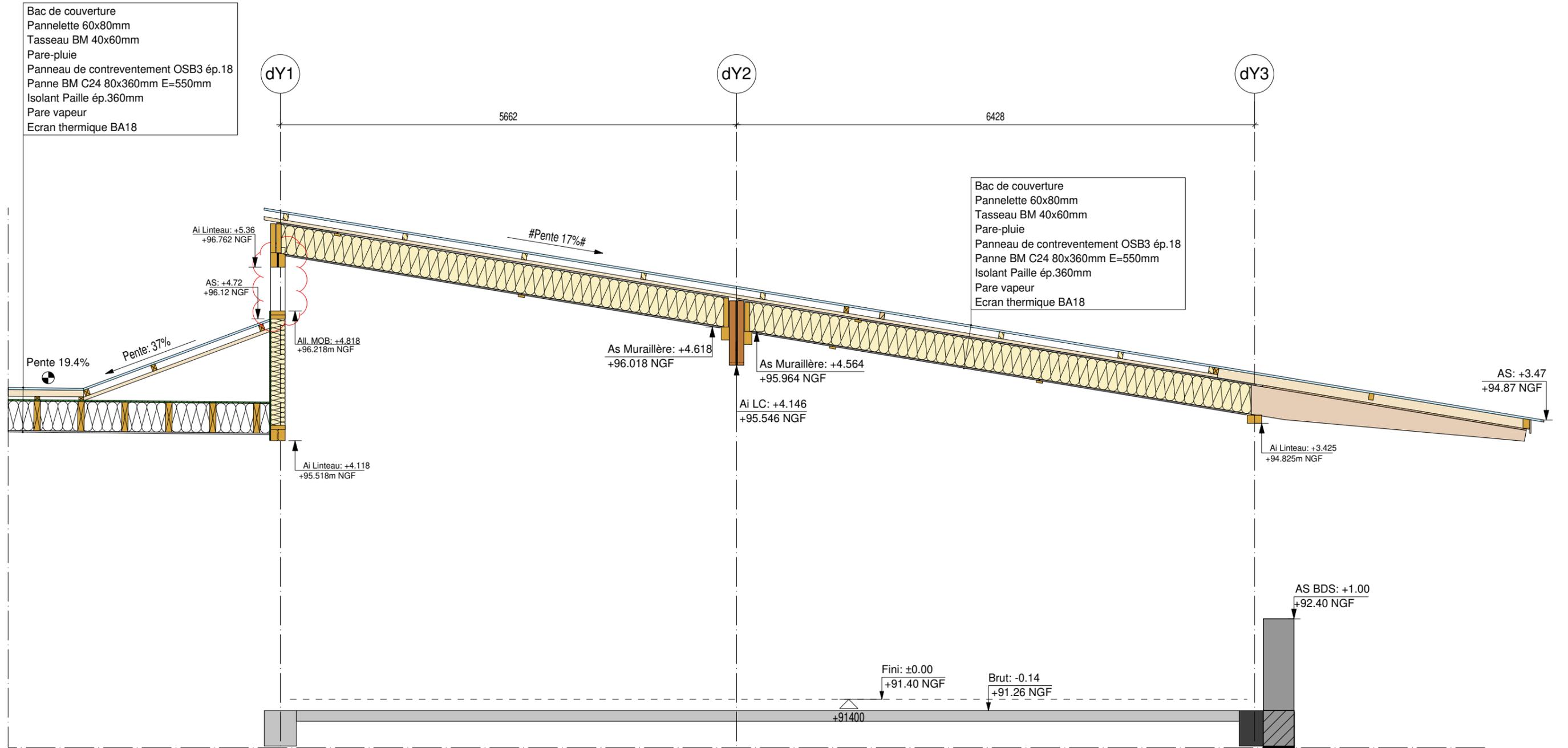


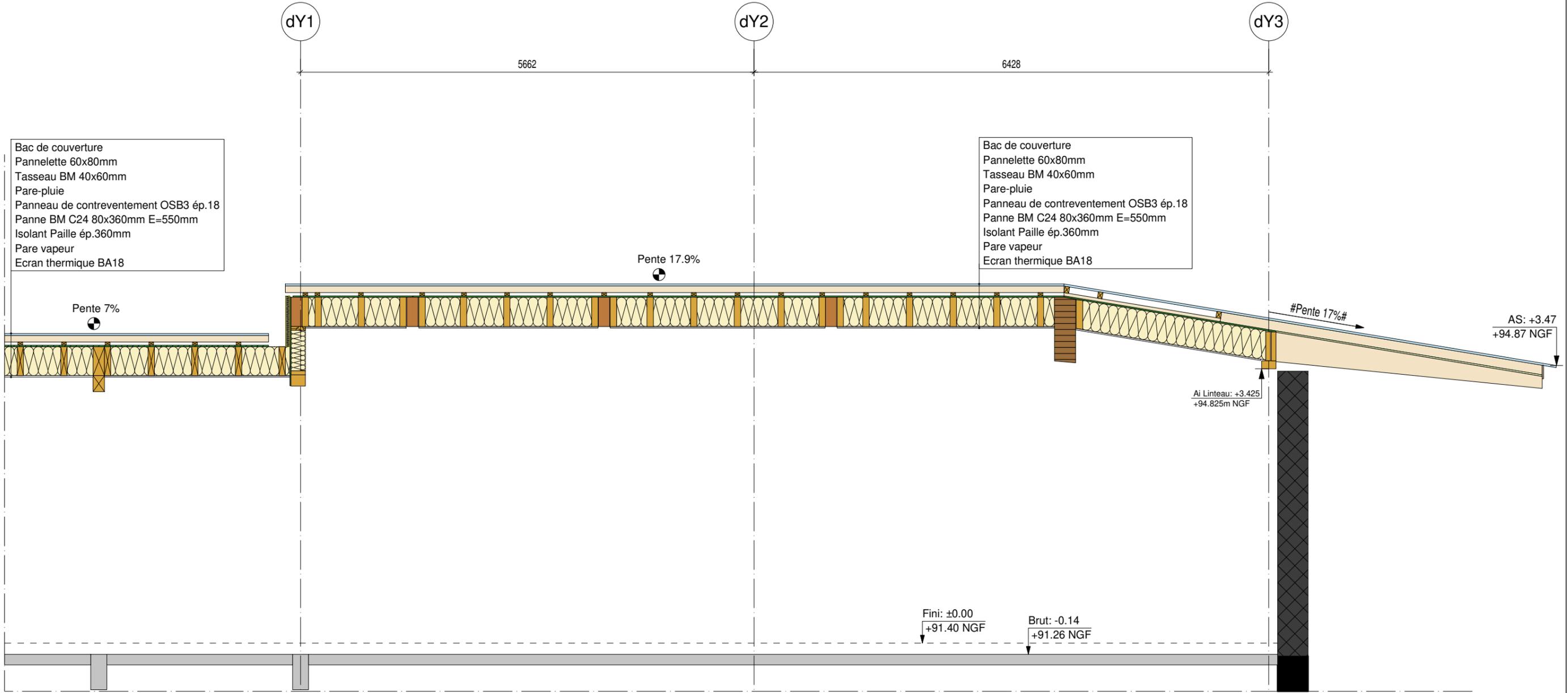




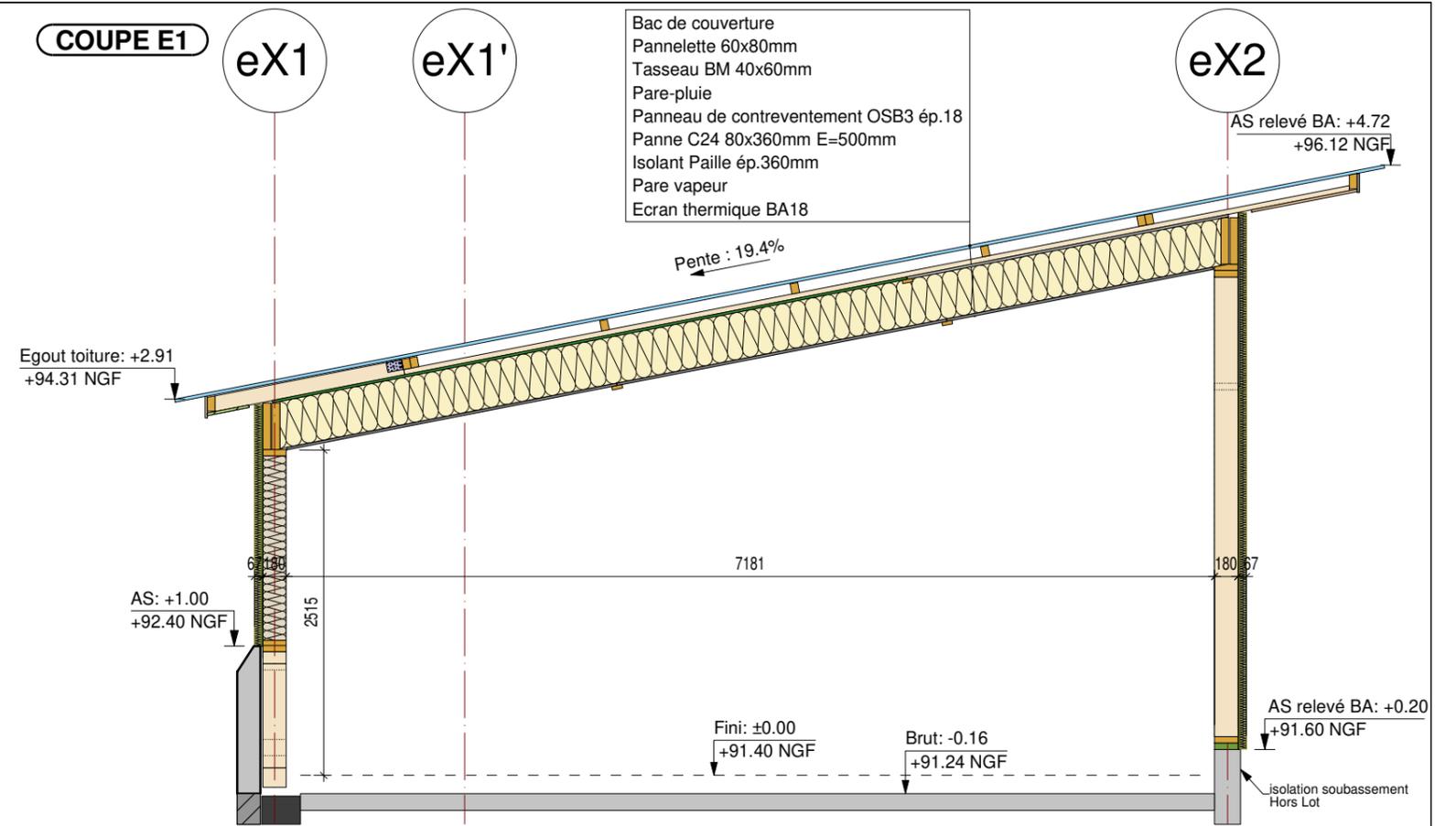






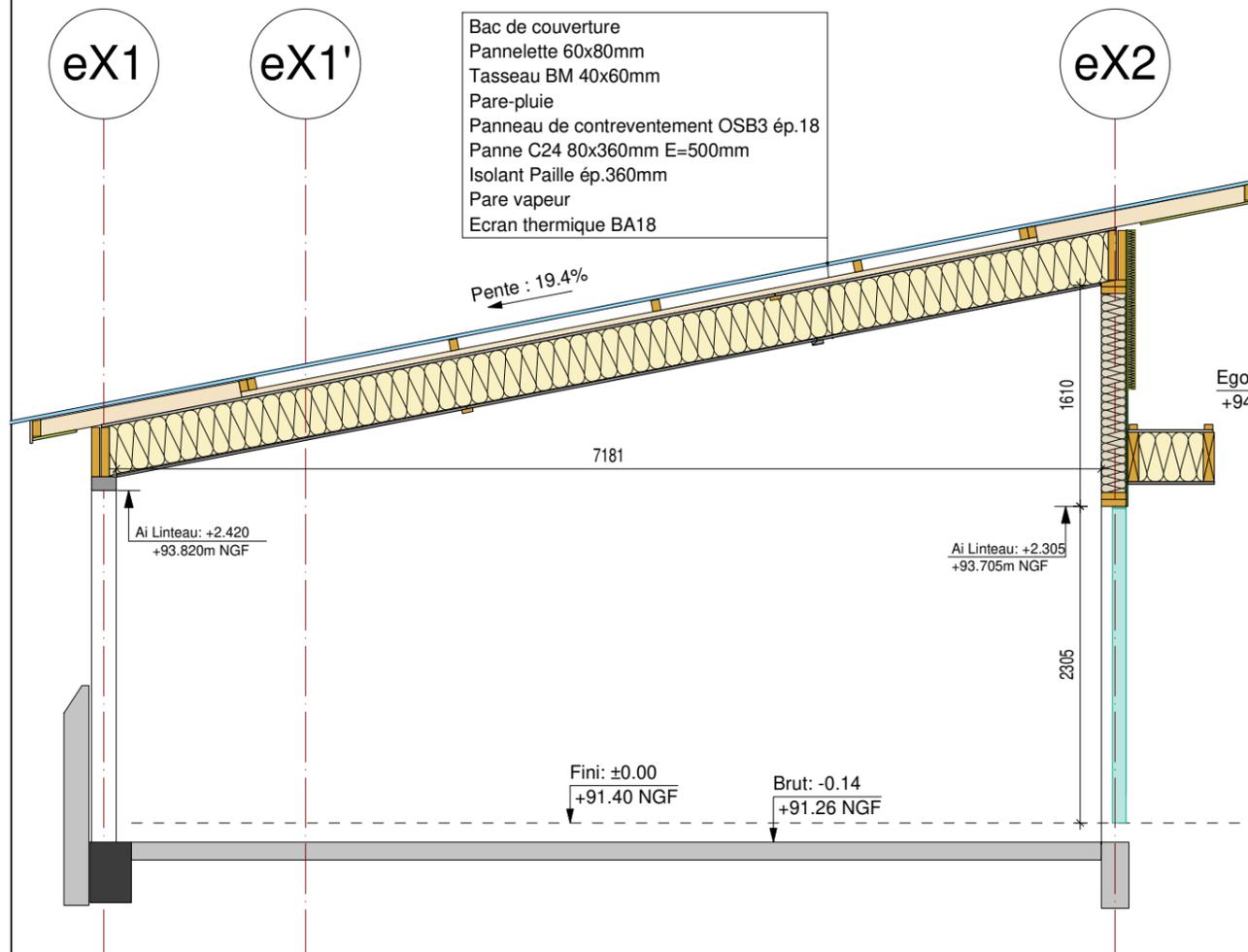


**COUPE E1**



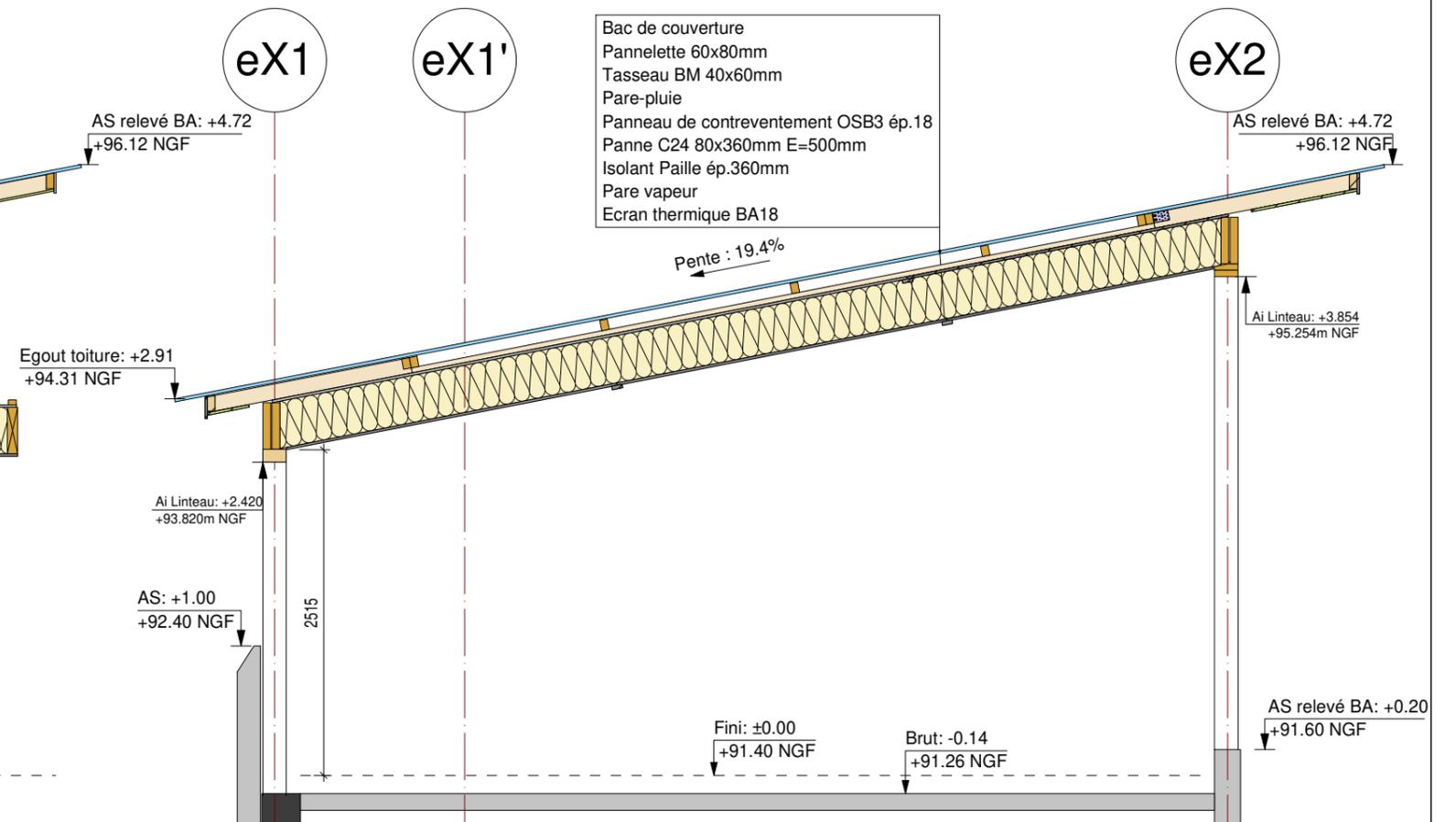
Bac de couverture  
 Pannelette 60x80mm  
 Tasseau BM 40x60mm  
 Pare-pluie  
 Panneau de contreventement OSB3 ép.18  
 Panne C24 80x360mm E=500mm  
 Isolant Paille ép.360mm  
 Pare vapeur  
 Ecran thermique BA18

**COUPE E3**

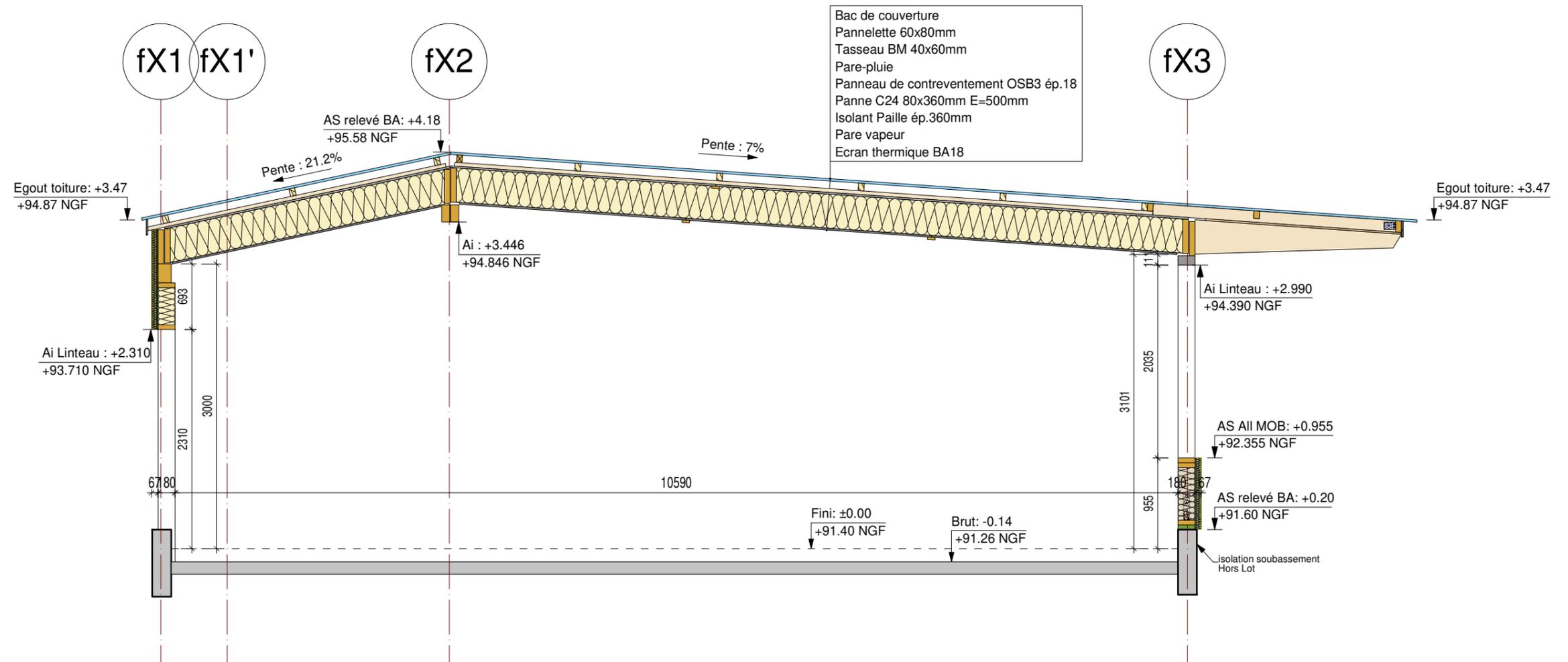


Bac de couverture  
 Pannelette 60x80mm  
 Tasseau BM 40x60mm  
 Pare-pluie  
 Panneau de contreventement OSB3 ép.18  
 Panne C24 80x360mm E=500mm  
 Isolant Paille ép.360mm  
 Pare vapeur  
 Ecran thermique BA18

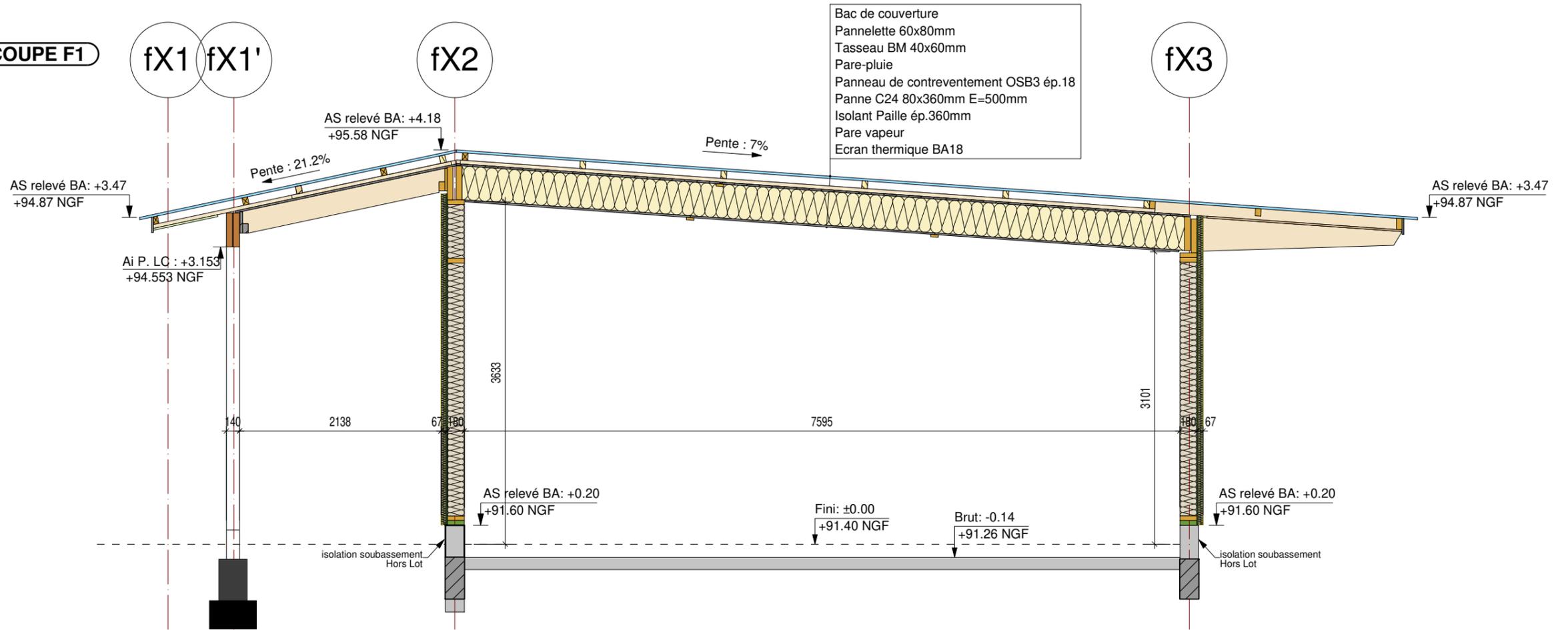
**COUPE E2**



Bac de couverture  
 Pannelette 60x80mm  
 Tasseau BM 40x60mm  
 Pare-pluie  
 Panneau de contreventement OSB3 ép.18  
 Panne C24 80x360mm E=500mm  
 Isolant Paille ép.360mm  
 Pare vapeur  
 Ecran thermique BA18



**COUPE F1**



**COUPE F2**

